

Routes: 40 000 accidents dus aux bêtes sauvages en 2008

ENVIRONNEMENT

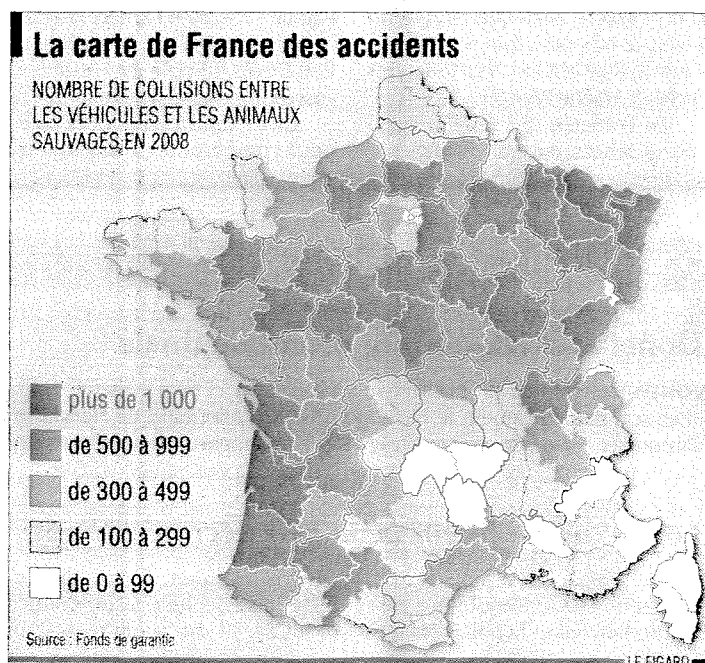
Les sangliers sont les champions toute catégorie dans les collisions avec les automobilistes.

«SI UN SANGLIER ou un chevreuil déboule devant votre voiture, surtout ne cherchez pas à l'éviter.» Bien que surprenant, ce conseil prodigué par Michel Merlet n'en est pas moins pertinent. En charge des indemnités après une collision entre une voiture et des animaux sauvages au sein du Fonds de garantie automobile (FGA) l'expert insiste: «éviter la bête c'est prendre le risque de terminer sa route dans un arbre et de se tuer».

Il faut dire que les premières statistiques sur les accidents mettant en cause des animaux sauvages sont impressionnantes. Pour l'année 2008, près de 39 000 dossiers ont été déposés et ce chiffre

pourrait bien grimper à 40 ou 45 000, les automobilistes ayant jusqu'à fin juin pour faire leur déclaration. Outre les blessés, il y aurait une trentaine de morts chaque année et de gros dégâts matériels.

Jusqu'à une date récente il était impossible de connaître le nombre exact de ces accidents, car les assurances ne les couvraient pas. Considérés en droit comme *res nullus*, («chose sans propriétaire»), les animaux sauvages posaient un véritable problème de responsabilité. La première prise en charge est intervenue en 2003 mais avec une franchise de 300 euros. Ce n'est finalement que depuis 2007 que le FGA s'occupe pleinement des dommages incitant dès lors, tous les accidentés à se manifester. Il faut dire qu'en 2006 «une étude a évalué à 200 millions d'euros le montant des dommages liés à ce type d'accident. En comparaison, les dégâts causés



par les animaux sauvages dans les cultures s'élèvent à 30 ou 40 millions d'euros», rappelle Christine Saint-Andrieux ingénieur à l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Quelques aménagements faciles

Le sanglier est le champion toute catégorie par le nombre d'accidents causés (environ 14 500). Ces cochons sauvages sont tellement nombreux en France qu'ils ont été déclarés nuisibles. Les chevreuils ne sont pas loin derrière (14 000 accidents). Viennent ensuite les cerfs et les biches puis les plus petits animaux (renards, blaireaux, oiseaux...). «Le nombre de sangliers et de cervidés a quintuplé en vingt ans», rappelle Christine Saint-Andrieux. En cause, des taux élevés de reproduction combinés à des hivers doux et à une diminution du nombre des chas-

seurs. «Il y a eu différentes tentatives pour essayer d'améliorer la situation mais sans grand succès», rappelle Michel Merlet.

Christine Saint-Andrieux suggère toutefois quelques aménagements faciles: cela va de la forme des talus, qui peut freiner les animaux, à la culture du maïs qu'il faudrait éloigner des bords de route. «Les automobilistes ne doivent pas accélérer après avoir dépassé une bête, car il y en a souvent deux ou trois autres qui arrivent derrière», assure également la jeune femme. Enfin, on peut prendre exemple sur l'étranger. En Finlande, le gouvernement a choisi de clôturer les zones où se trouvent les élans, à l'exception de certains endroits parfaitement signalés aux conducteurs ce qui permet aux premiers de se déplacer et aux seconds de se méfier.

MARIELLE COURT